



CLUB DES ELEVEURS DE LAPINS A EXTREMITES COLOREES

Chamois de Thuringe, Russe,
Sallander, Séparator & Zibeline/Martre

Président : Carine LANGHI 230 Chemin des Planchettes 74160 PRESILLUY
04 50 38 51 83 / 06 37 63 02 33 – carine.langhi@outlook.fr

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Article 1 : Le Championnat de France est organisé conjointement par le Club des Eleveurs de Lapins à Extrémités Colorées. L'organisation sera sous le contrôle du Président du CELEC ou son représentant délégué par lui et de la secrétaire et sa logistique sera confiée à la Société organisatrice.

Article 2 : Le Championnat de France est régi par le règlement général de l'exposition, complété par le présent document. Après la clôture des inscriptions, la liste des sujets devra être transmise à la secrétaire du CELEC et au responsable du Grand Prix pour pouvoir procéder à la préparation du classement des récompenses.

Article 3 : Le ou les membres du jury sont obligatoirement et uniquement agréés par l'Association Nationale des Juges Cunicoles selon liste fournie par le club.

Article 4 : Le jugement se fera le vendredi après-midi, à huis clos, sauf dérogation pour les personnes habilitées à calculer les résultats de la compétition.

Article 5 : Le décompte des points et le classement sera sous la responsabilité des membres désignés du CELEC. Les Prix d'Elevage seront calculés sur 4 sujets (même race, même variété) ou plus si nécessaire pour départager les éventuels ex-aequo et comprenant obligatoirement les 2 sexes (soit 1/3 ou 2/2 ou 3/1).

Article 6 : La liste des titres à décerner est la suivante :

Champion mâle Chamois de Thuringe
Champion femelle Chamois de Thuringe
Champion mâle Russe ou Sallander
Champion femelle Russe ou Sallander
Champion mâle Séparator ou Zibeline

Champion femelle Séparator ou Zibeline

Champion d'Elevage (sur 4 sujets) Chamois de Thuringe
Champion d'Elevage (sur 4 sujets) Russe ou Sallander ou
Separator ou Zibeline

Article 7 : Les titres ne seront décernés que le minimum requis est atteint, à savoir :

- . pour les titres individuels Chamois de Thuringe : 12 sujets par sexe ;
- . pour les titres individuels Russe ou Sallander : 10 sujets par sexe, les 2 races ensemble ;
- . pour les titres individuels Séparator ou Zibeline : 6 sujets par sexe, les 2 races ensemble ;
- . pour les PE, se référer aux articles 5 et 6 ci-dessus.

Article 8 : Tous les exposants, membres ou non du CELEC, seront admis. Mais il est impératif que l'éleveur soit naisseur.

Article 9 : Seul les lauréats membres du Club seront récompensés par le CELEC. Ils recevront des coupes ou des trophées de valeur. Si pas adhérents titre mais pas de récompenses. Aucune obligation de tatouage CE mais vivement conseillé.

Article 10 : Seuls les lapins identifiés sous 3 ans seront titrés.

Article 11 : Les Chamois de Thuringe et les Sallander seront logés dans des cases de 60×60×60 ; des cases de 50×50×50 seront utilisées pour le Russe, le Séparator et de Zibeline. Un panachage sera effectué pour éviter que les animaux d'un même exposant soient côte à côte. De la paille constituera la litière qui sera rafraîchie en cours d'exposition. Les cages doivent être obligatoirement sur un rang et de préférence en intérieur.

Article 12 : Une annonce publicitaire/bulletin d'adhésion au CELEC d'une page paraîtra dans le catalogue de l'exposition. La société organisatrice devra remettre gracieusement un catalogue/palmarès au Président du CELEC. Un stand sera mis gracieusement à la disposition du Club.